

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE DE RECHERCHE EN BIOTECHNOLOGIE (C.R.Bt)
Nouvelle Ville Ali Mendjeli CONSTANTINE
NIF : 000725069039828

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 décret présidentiel : N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le centre de recherche en Biotechnologie C.R.Bt informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel à la consultation N° 04/2016 relative à : **FOURNITURE DE TITRES DE TRANSPORT PAR VOIE AERIENNE POUR LE CENTRE DE RECHERCHE EN BIOTECHNOLOGIE C.R.Bt NOUVELLE VILLE ALI MENDJELI CONSTANTINE**

Qu'à l'issue de la procédure d'évaluation des offres, la convention est attribuée provisoirement à **L'AGENCE DE VOYAGE NOUBA TRAVEL SERVICES** conformément aux dispositions du cahier des charges.

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public, le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre de cette consultation, peut introduire un recours. Le recours est introduit dans les dix (10) jours après l'attribution de la présente convention, auprès de la commission des marchés publics du Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique si le dixième (10ème) jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques, peuvent se rapprocher des services du centre de recherche en biotechnologie au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter de la première publication du présent avis.